



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 08-1 - ECONOMIE LOCALE -
DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT
DES COMMERCANTS A LA
TRANSITION NUMERIQUE -
INFORMATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

313820

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Lors du premier confinement, en mars dernier, la Commune d'Antibes Juan les Pins a mis en place différentes mesures d'aides aux commerçants de proximité qui ont porté sur :

- Exonération des droits de place, de terrasses et d'occupation du domaine public (commerçants, restaurateurs, hôteliers, taxis) pendant toute la période de confinement ;
- Suspension du reversement de la taxe de séjour perçue par les hôteliers afin de soulager leur trésorerie ;
- Mise en place d'un accueil personnalisé à l'Office de Commerce et de l'Artisanat d'Antibes Juan-les-Pins.
- Soutien aux commerces de proximité avec la mise en place d'un annuaire des commerçants, mis à jour régulièrement, recensant les commerçants de proximité de denrées alimentaires proposant une livraison à domicile dans chaque quartier de la Commune ;
- Mises à jour des informations destinées aux entreprises (aides financières) sur les réseaux sociaux de la Commune ;
- Communication digitale ciblée pour soutenir les artisans fleuristes (1er mai) et chocolatiers (Pâques) ;
- Distribution de + de 1 500 masques et visières aux commerçants antibois ;
- « Dépiétonisation" de certaines rues de la ville afin de faciliter le drive (ventes à emporter) pour les restaurateurs.

Lors du deuxième confinement, la Commune a décidé d'aider à nouveau les commerçants antibois, au travers notamment de :

- la réactivation de l'annuaire des commerces de proximité en capacité de livrer et/ou ouverts qui a rencontré un vif succès lors du 1^{er} confinement. L'annuaire est enrichi par les commerçants et mis à jour quotidiennement sur le site internet de la ville ;
- la mise en place par l'Office de Commerce et de l'Artisanat, d'un « guichet unique » dédié ;
- la mise à jour quotidienne sur la page Facebook de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, de toutes les informations relatives aux aides d'urgence, à la réglementation et toutes autres informations qui seront utiles pendant cette période ;
- l'arrêté spécifique relatif à la gratuité du domaine public pour le retrait des commandes.

Cet arrêté concerne les commerces de proximité et l'autorisation de vente à emporter sur le pas de porte. Il autorise la possibilité pour les exploitants des commerces de catégorie « M » à pouvoir occuper le domaine public au droit de leurs établissements afin de permettre à leurs clients de procéder au retrait de commandes. Cette mesure s'accompagne du respect des normes de sécurité sanitaires en vigueur, à savoir le port du masque obligatoire et les distanciations sociales.

- une stratégie sur le e-commerce a été également lancée. Elle comporte trois volets pouvant être développés, comme suit : :

- Informer sur les aides financières ;
- Créer une plateforme dite « numérique locale » ;
 - Accompagner les commerçants vers les outils numériques (mise en place de formations...)

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** de cette information concernant les dispositifs d'accompagnement à la transition numérique, mis en place par la Commune au profit des commerçants antibois.

Accusé réception Sous-préfecture :

Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ECONOMIE LOCALE - DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCANTS A LA TRANSITION NUMERIQUE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740263 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740263-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes